

Coppet, le 2 novembre 2009 (102.80/bb)



ADMINISTRATION
GRAND-RUE 65
CH-1296 COPPET
TÉL 022 960 87 00
FAX 022 960 87 09

Au Conseil communal de Coppet

Préavis municipal n° 18/2009-2010

Demande de crédit de CHF 366'000.-- pour l'installation de 15 nouvelles bornes enterrées pour la collecte des ordures ménagères

Municipal responsable : M. Jean-Claude Trotti

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

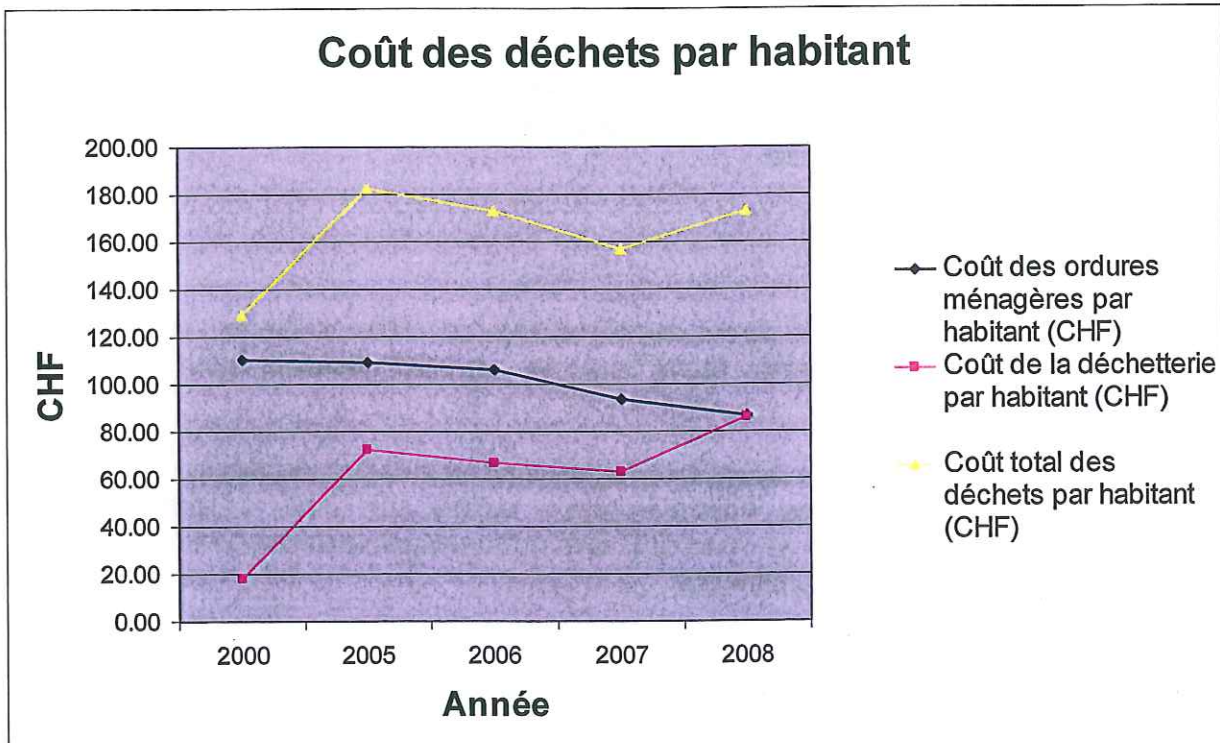
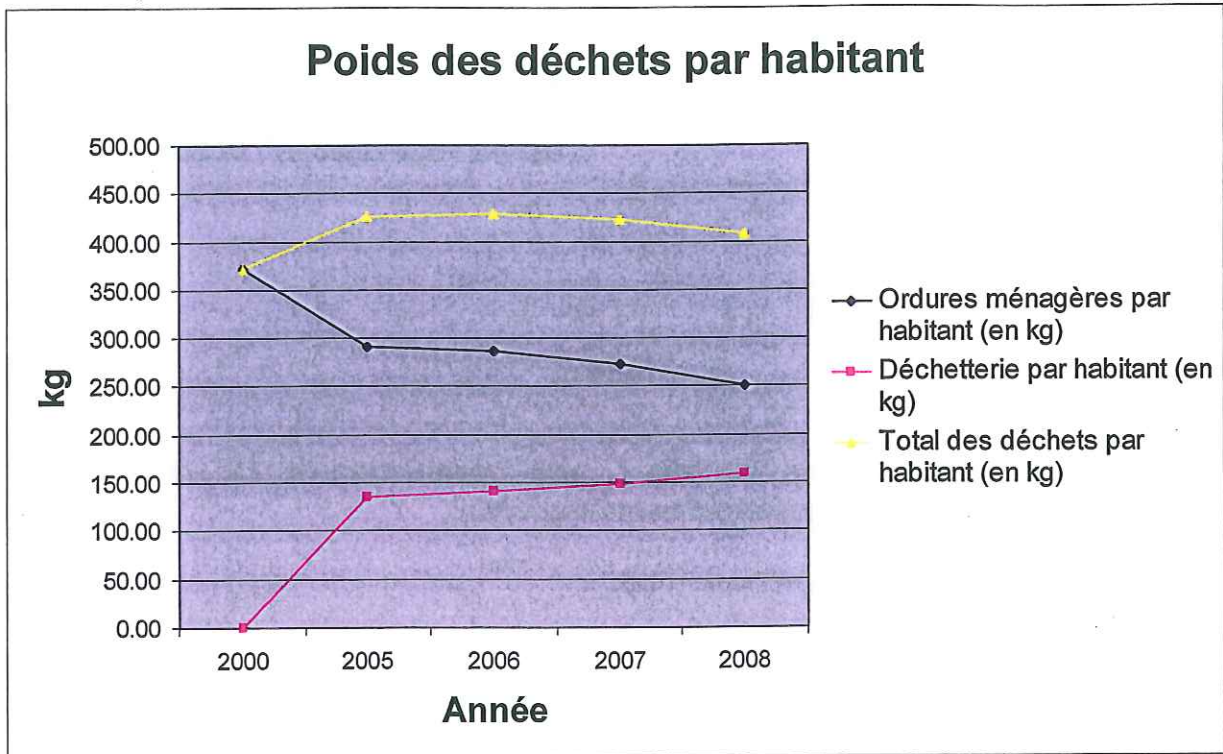
De 2001 à ce jour, 42 bornes enterrées pour la collecte des ordures ménagères ont été posées et la Municipalité désire maintenant finir d'équiper la totalité du territoire communal par la pose de 15 nouvelles bornes enterrées.

Descriptif de la demande

Les bornes qui seront installées seront de même type que celles existantes et chaque point de collecte continuera de desservir entre septante et cent habitants pour un ramassage hebdomadaire.

Deux des 15 nouvelles bornes seront très rapidement achetées et installées, ce qui permettra de supprimer les ramassages « porte-à-porte » actuels sur toute la partie du territoire communal située en dessous des voies CFF ainsi qu'au-dessus de celles-ci dans toute la partie au sud-ouest de la route de Commugny.

A ce jour, l'analyse des déchets produits et du coût de leur élimination fait ressortir les points suivants :



Comme il ressort des graphiques ci-dessus, la politique de traitement des ordures ménagères proposée par la Municipalité et soutenue par le Conseil communal porte ses fruits. Cette tendance réjouissante devrait être plus fortement soulignée une fois tout le territoire équipé et les ramassages « porte-à-porte » définitivement supprimés.

En effet, les bornes enterrées feront à l'avenir l'objet de statistiques permettant de ne les vider que lorsque cela est nécessaire, soit une ou deux fois par semaine, réduisant ainsi sensiblement les coûts liés au transport des déchets.

A noter de plus que toutes les bornes, actuelles et futures, pourront être équipées d'un système permettant leur exploitation dans le cas de l'introduction d'une éventuelle future « taxe au sac ».

Les emplacements de ces 15 nouvelles bornes enterrées ont déjà été choisis. Les discussions avec les propriétaires des parcelles privées ont déjà abouti et les coûts relatifs aux aménagements ont été pris en considération dans le coût ci-dessous exposé qui comprend également tous les éléments liés aux éventuelles contraintes techniques qui seront rencontrées lors des travaux (conduites, canalisations, etc.).

Coût

La présente demande de crédit se décompose comme suit :

- travaux de génie civil pour réalisation et aménagements des sites (décapages, creuses, enrobés, haies, etc.)	CHF	175'200.00
- achat et mise en place de 15 bornes	CHF	117'600.00
- honoraires d'ingénieur	CHF	22'000.00
- honoraires pour constitution de servitudes	CHF	9'000.00
- divers et imprévus (5%)	CHF	<u>16'190.00</u>
Total H.T.	CHF	339'990.00
TVA 7,6 %	CHF	<u>25'839.24</u>
Total TTC	CHF	365'829.24
Arrondi à	CHF	<u>366'000.00</u>

Financement

Cet investissement sera financé par l'emprunt.

Amortissement

L'amortissement se fera sur une période de 15 ans.

Charges d'exploitation annuelles

Les charges annuelles pour l'entretien des nouvelles bornes se montent à CHF 2'500.--.

Conclusion

Comme il est mentionné plus haut, l'acceptation du présent préavis permettra d'équiper la totalité du territoire et de traiter l'élimination des déchets de manière uniforme sur ce dernier.

Il permettra également de supprimer définitivement les ramassages « porte-à-porte ». Ainsi, le coût d'élimination et de transport des ordures ménagères devrait continuer de baisser.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis municipal n° 18/2009-2010.
Vu le rapport de la commission du Conseil communal.
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.
- Décide
- d'accepter le préavis 18/2009-2010 relatif à une demande de crédit de CHF 366'000.-- pour l'installation de 15 nouvelles bornes enterrées pour la collecte des ordures ménagères ;
 - d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant y relatif.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 2 novembre 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
P.-A. Romanens

Le secrétaire
B. Bertoncini



COMMISSION DU SIED

Membres présents : Nadia Bertinotti, Présidente
Yves Riesen
Gilles Roch, rapporteur

Coppet, le 18 novembre 2009

Rapport de la Commission du SIED sur le préavis municipal N° 18/2009-2010
Demande de crédit de CHF 366'000.- pour l'installation de 15 nouvelles bornes enterrées pour la collecte des ordures ménagères.

Délégué :
Monsieur Jean-Claude Trotti, Municipal

Nous remercions Monsieur Jean-Claude Trotti, pour ses explications et sa collaboration

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission du SIED s'est réunie le 18 novembre dans les locaux de la Maison de Ville pour procéder à l'examen des questions relatives à l'objet du préavis susmentionné.

Considérations

Les considérations de la Commission sont basées sur les éléments suivants :

- Le préavis de la Municipalité
- Les explications de Monsieur Jean-Claude Trotti
- Un plan de la commune avec l'emplacement des bornes enterrées

Préambule

Depuis 2001 42 bornes enterrées pour la collecte des ordures ménagères ont été posées. Pour couvrir la totalité du territoire communal la pose de 15 bornes supplémentaires est nécessaire. Les différents préavis votés à ce jour ne représentaient que des étapes du projet, ce nouveau préavis doit en permettre la consolidation et la finalisation.

Commentaires :

- Les nouvelles bornes seront du même type que les existantes, chaque point de collecte desservira entre septante et cent habitants. Il est à relever que les bornes installées aux Perrières sont d'un autre type (pas de distributeur pour la Suisse lors de la commande par le promoteur) et que leur nombre est plus important.
- Très rapidement 2 bornes seront installées pour supprimer le ramassage « porte à porte » sur le territoire situé dans toute la partie sud-ouest de la route de Commugny ainsi que sur celle située en dessous des voies CFF.
- La politique des ordures ménagères proposée par la municipalité, soutenue par le Conseil communal, de l'installation des bornes enterrées tend à faire baisser le coût de traitement des déchets en supprimant celui du ramassage « porte à porte ». L'augmentation du coût des déchets par habitant, relevée dans le graphique, résulte d'une réorganisation de la gestion de la déchetterie intercommunale.
- Dès que la mise en place des dernières bornes sera terminée, le ramassage « porte à porte » sera définitivement supprimé. Des statistiques seront effectuées pour permettre de les vider que lorsque cela sera nécessaire. Les coûts liés au transport devraient diminuer.
- Les discussions avec les propriétaires pour les emplacements de ces 15 nouvelles bornes ont abouti. Les coûts liés aux aménagements ont été pris en considération dans le préavis.
- Le coût par borne est plus important que celui des préavis précédemment acceptés. Ceci est expliqué par :
 - une meilleure évaluation des coûts de génie civil
 - l'augmentation du coût de la vie sur 8 ans répercuté sur le prix de vente des bornes

Conclusions

A l'unanimité de ses membres présents, la Commission du SIED invite le Conseil communal à approuver le préavis No18/2009-2010. **Demande de crédit de CHF 366'000.- pour l'installation de 15 nouvelles bornes enterrées pour la collecte des ordures ménagères.**

Nadia Bertinotti, Présidente

Yves Riesen

Gilles Roch, rapporteur

COMMISSION DES FINANCES

Membres présents : Charles-Alexandre Rattazzi , Claudine Chevalley, Gavin Hopwood, Yves Burger, Yves Riesen, Yves Scherzinger

Membre excusé : Franco Formenti

Coppet, le 26 novembre 2009

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis 18/2009-2010, "Demande de crédit de CHF 366'000.- pour l'installation de 15 nouvelles bornes enterrées pour la collecte des ordures ménagères".

Délégués : Monsieur Pierre-André Romanens
 Monsieur Gérard Produit, Municipal
 Monsieur Jean-Marc Cherbuin, Boursier

Nous remercions ces derniers pour les informations qu'ils nous ont fournies.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie les 23 et 26 novembre 2009 dans les locaux de la Maison de Ville pour procéder à l'examen approfondi des questions relatives au préavis susmentionné.

Commentaires :

Nous relevons que les coûts engendrés pour la pose de cette série de bennes ont été étudiés au plus juste, ce qui devrait éviter que l'on soit confronté à un dépassement de crédit.

Ces bornes seront financées par l'emprunt et amorties sur 15 ans, ce qui est judicieux vu le bon état de celles déjà en place.

Notons encore que l'installation de ces nouvelles bornes permettra la suppression du ramassage porte à porte, ce qui entrainera une diminution des coûts.

Conclusion :

A la suite de son analyse et à l'unanimité de ses membres présents, la Commission des Finances estime que l'investissement proposé est supportable financièrement et permet l'acceptation du préavis 18/2009-2010, "Demande de crédit de CHF 366'000.- pour l'installation de 15 nouvelles bornes enterrées pour la collecte des ordures ménagères".

Claudine Chevalley

Yves Bürger

Yves Riesen, rapporteur

Yves Scherzinger, président